

Réunion du 1^{er} Juillet 2014

Relevé des décisions prises lors de notre réunion du 1^{er} Juillet 2014 :

- Le principe de délégation de la gestion des bagues aux régions a été adopté.
- La répartition des bagues devra se faire par rapport aux bateaux autorisés à pêcher et non pas par rapport aux autorisations.
- Florence et Simone Falce établiront un état des bateaux autorisés à pêcher le thon rouge et l'espadon.
- La répartition des bagues par région se fera en fonction de cet état.
- Les Régions feront un état de répartition de bagues par club, avec une totalisation par département. Il devra y avoir les numéros de bagues affectées aux clubs pour pouvoir faire un suivi de ces bagues.
- Les déclarations de prise devront être transmises au plus vite à Florence avec une copie conservée par la Région pour pouvoir faire un suivi quotidien du quota.

Jean-Marie PEREZ